AR PREFEREIRUBLIQUE FRANCAISE 016-200054047-20210329-2021_03_29_02-BI

Regu le 07/04/2021 DEPARTEMENT DE LA HARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE **CONFOLENS**

Le vingt-neuf mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à l'Amphithéâtre de la Communauté de Communes de Charente Limousine en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 22 mars 2021, sous la présidence de

Monsieur DUPRÉ Jean-Noël, maire.

Effectif légal du Conseil

Municipal: 27 Nombre de conseillers

en exercice: 27 Présents : 26

Excusés-Absents: 01 Délégations :

Date de Convocation :

lundi 22 mars 2021

Date d'affichage: lundi 22 mars 2021 Etaient présents :

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme DUMASDELAGE Chantal, adjoints

M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT

Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, Mme SOULAT Séverine, conseillers

municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DEVAINE Colette

Délégations: Mme DEVAINE Colette à M. PAULET Didier

Secrétaire de séance : Mme BOURDIER Elise

Mme SOULAT Séverine arrive et prend part au vote à partir de cette délibération

2021/03/29 N° 02

2 - Finances. Adoption du budget primitif 2021 - Budget Général de la Ville de Confolens

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal;

Vu l'article 107 de la Loi n°02015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la commission « finances, partenariat institutionnel et services publics » réunie les 8 et 15 mars 2021 ;

Monsieur le Maire présente et commente les données financières du budget général 2021 de la ville de Confolens et propose aux membres du conseil municipal d'adopter ce budget qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement:

Dépenses : 4 356 158.13 €

Recettes: 4 356 158.13 €

Investissement:

Dépenses : 2 760 467.47 €

Recettes: 2 760 467.47 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

016-200054047-20210329-2021_03_29_02-BF

• ADOPTE le budget général pour l'exercice 2021 de la ville de Confolens arrêté comme suit :

section	dépenses	recettes
fonctionnement	4 356 158,13 €	4 356 158,13 €
investissement	2 760 467,47 €	2 760 467,47 €
total	7 116 625,30 €	7 116 625,60 €

que le budget est voté :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau de l'opération pour la section d'investissement
- CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 31 mars 2021

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens